



Comment suivre l'état d'avancement de la fabrication d'une carte grise ?

Vérfié le 12 décembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

▲ Attention : étant donné la crise sanitaire en cours, les délais d'instruction sont plus longs qu'habituellement.

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier sur le téléservice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

Suivez votre demande de carte grise

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Munissez-vous du certificat provisoire d'immatriculation (CPI).

Accéder au
service en ligne

(<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-ma-carte-grise>)

Si vous n'obtenez pas d'information sur le téléservice, contactez l'ANTS via son formulaire de contact en ligne.

Où s'adresser ?

- Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) - Carte grise particuliers

Par messagerie

Accès au [formulaire en ligne](https://immatriculation.ants.gouv.fr/Contacter-l-ANTS) (https://immatriculation.ants.gouv.fr/Contacter-l-ANTS)